

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 12/002/2009 – ÉFAI

10 février 2009

AU 35/09

Détention au secret / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

ÉGYPTE

Philip Rizk (h), 26 ans, ressortissant germano-égyptien

Philip Rizk est détenu au secret dans un lieu inconnu depuis son arrestation, le 6 février, au cours d'un défilé pacifique. Il serait détenu par le Service de renseignement de la sûreté de l'État (SSI). On ignore où il se trouve et Amnesty International est inquiète pour sa sécurité. Les prisonniers détenus par le SSI risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, en particulier lorsqu'ils sont maintenus au secret et dans des lieux inconnus.

Selon les informations reçues par Amnesty International, Philip Rizk a été arrêté le 6 février alors qu'il participait, aux côtés d'autres personnes, à un défilé pacifique de solidarité envers les civils touchés par le conflit dans la bande de Gaza. Il a d'abord été conduit au poste de police d'Abu Zaabal avant d'être séparé des avocats qui avaient été appelés pour l'assister. Il a été emmené vers une destination inconnue à bord d'un véhicule de police banalisé. Sa famille a tenté à plusieurs reprises de le retrouver ; elle est très préoccupée par sa sécurité.

Trois jours après son arrestation, des responsables en civil des forces de sécurité, apparemment membres du SSI, se sont rendus au domicile familial de Philip Rizk, à Maadi, vers 2 heures du matin, ce qui n'a fait qu'accroître l'inquiétude de ses proches. Ils n'ont présenté aucune autorisation de perquisition mais ont essayé d'emporter des documents appartenant à Philip Rizk et n'ont quitté les lieux que vers 5 heures. La même nuit, d'autres agents du SSI auraient visité un autre appartement de Maadi dans lequel habitent Philip Rizk et sa sœur. Ils sont entrés au moyen de sa clé et auraient pris un certain nombre d'objets, notamment un appareil photo.

Avant son arrestation, Philip Rizk avait vécu deux ans à Gaza puis était retourné en Égypte à l'été 2008. Il préparait un film sur Gaza et en avait déjà réalisé un autre traitant de la « *résistance* » pacifique en Cisjordanie. Il avait également rencontré des Palestiniens dans des hôpitaux égyptiens après les récents affrontements à Gaza.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à révéler sans délai le lieu où est détenu Philip Rizk, à lui permettre de consulter un médecin et un avocat de son choix, et à veiller à ce qu'il soit traité avec humanité et ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez sa libération immédiate et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi, en précisant que dans le cas contraire, Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Minister Habib Ibrahim El Adly

Ministry of the Interior

25 Al-Sheikh Rihan Street, Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Fax : +20 22 796 0682

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Représentant du ministère public :
Counsellor Abdel Meguid Mahmoud
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo, Égypte
Fax : +20 22 577 4716

Formule d'appel : *Dear Counsellor, / Monsieur le Procureur,*

COPIES À :

Conseil national des droits humains :
Ambassador Mokhless Kotb
Secretary General, National Council for Human Rights
1113 Corniche El Nil, Midane Al Tahrir, Specialized National Councils Building – 11th floor
NDP Building, Cairo, Égypte
Fax : +20 22 574 7497
Courriers électroniques : nchr@nchr.org.eg

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 MARS 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.